

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de dioxyde de titane originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2026/4533 de la Commission du 25.08.2026 – [JO C du 25.08.2026](#).

Type de mesure : réouverture d'une enquête antidumping sur les importations de dioxyde de titane originaires de la République populaire de Chine.

Entrée en vigueur : 25.08.2026.

Période d'enquête : entre le 01.07.2025 et le 30.06.2026.

Produit concerné : dioxyde de titane et ses préparations, dénommées également « dioxyde de titane », dont la formule chimique est TiO_2 , sous toutes ses formes, par exemple sous la forme d'oxydes de titane ou de pigments, et les préparations à base de dioxyde de titane contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche, et ayant tous les types de tailles des particules, classés sous les numéros de registre CAS (CAS RN) 12065-65-5 et 13463-67-7.

Nomenclatures concernées : codes NC ex 2823 00 00 et ex 3206 11 00 (codes TARIC 2823 00 00 10, 2823 00 00 30, 3206 11 00 10 et 3206 11 00 30).

Pays d'origine : Chine.